



République Française

COMMUNE DE CEVINS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DÉPARTEMENT
DE LA SAVOIE

Arrondissement
d'Albertville 1

Canton n° 3

Séance du 22 décembre 2023

L'An deux mil vingt-trois, le vingt-deux décembre à 19h, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Denis BIBOLLET-RUCHE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Samuel DELTOUR, Emmanuel DI LUZIO, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Absents : Claude BAUDERLIQUE, Marie-Christine DORIDANT, Ginette FALCOZ-RIGOTTI.

Ayant donné pouvoir :

Claude BAUDERLIQUE à Philippe BRANCHE
Marie-Christine DORIDANT à Sébastien PIVIER
Ginette FALCOZ-RIGOTTI à Régine VIBERT

Monsieur Gabriel MARQUES a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°059/23 – APPARTEMENT DE LA POSTE SITUÉ À LA ROCHE : REMISE GRACIEUSE DE DETTE.

Monsieur le Maire souhaite régulariser la situation de Monsieur REBTON Valentin, locataire de l'appartement communal de la poste, au travers d'un nouveau bail signé avec sa compagne Manon FAURÉ à compter du 1er septembre 2023.

Il s'avère que le montant des charges a été augmenté depuis 2022 sans qu'une information préalable n'ait été faite au locataire.

- Aussi, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à la majorité (2 voix contre), d'effectuer une remise gracieuse, à titre exceptionnel, sur la hausse des charges, à hauteur de 500 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

 Le Maire,

Philippe BRANCHE

Transmis en Préfecture le : 05/01/2024
Publié le : 05/01/2024
Publié sur le site internet le : 05/01/2024

REÇU EN PREFECTURE
le 05/01/2024
Application agréée E-legalite.com